

---

Renvoi au comité des Revenus nationaux d'un sac contenant des assignats en provenance d'Uzerche (Corrèze) sans aucune indication de destination, lors de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des Revenus nationaux d'un sac contenant des assignats en provenance d'Uzerche (Corrèze) sans aucune indication de destination, lors de la séance du 30 fructidor an II (16 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 225;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_16138\\_t1\\_0225\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16138_t1_0225_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

lage de leurs services; c'est celle où la faction d'Hébert trouva dans le club électoral un foyer et un point central] (94). Citoyens, c'est moi qui ai dénoncé à la France entière les intentions contre-révolutionnaires des membres du club électoral, lorsqu'ils sont venus vous demander l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire, en vous proposant de restituer au peuple le droit de nommer immédiatement ses magistrats. [Je soutiens encore qu'on a demandé au club électoral, la dissolution de la Convention et la réunion des assemblées primaires] (95).

Enfin c'est moi qui, le premier, vous ai dénoncé Bodson comme le complice de la faction d'Hébert, pour avoir le premier proposé aux Cordeliers de voiler les droits de l'Homme.

Citoyens, voilà mes crimes aux yeux du club électoral : à l'égard de l'inculpation qu'il me fait de m'être rendu l'apologiste de Dumouriez, voici le fait : J'arrivai de l'armée des Ardennes; c'était le 20 septembre; j'avais vu Dumouriez rallier l'armée française dans une circonstance où, s'il eût eu dès lors l'intention de trahir les intérêts de la République, il eût pu s'en dispenser; je dis aux Jacobins que je pensais que l'on pouvait avoir confiance en lui; [qu'au reste il n'est point vrai que j'ai été au club électoral avec un fouet] (96) voilà la vérité.

Je demande, au reste, le renvoi de la pétition au comité de Sûreté générale (97).

Un membre demande que le rapport soit fait au comité de Sûreté générale en ce qui concerne la réclamation particulière du club et que sur le reste la Convention passe à l'ordre du jour.

Cette proposition n'est point appuyée.

La proposition de Billaud-Varenne est adoptée (98).

## 49

**Un secrétaire annonce à la Convention qu'il lui a été adressé d'Uzerche [département de la Corrèze] un sac de toile cacheté en cire rouge, contenant en assignats la somme de 345 L, et en numéraire celle de 408 L. 6 s., au total celle de 753 L 6 sols : pour laquelle somme on ne désigne aucune destination.**

**Renvoi au comité des Revenus nationaux (99).**

(94) *J. Mont.*, n° 140.

(95) *J. Perlet*, n° 724.

(96) *J. Fr.*, n° 722. *Ann. R.F.*, n° 289.

(97) *Moniteur*, XXI, 782-783.

(98) *Débats*, n° 726, 495. *Moniteur*, XXI, 782-783; *J. Mont.*, n° 140; *M. U.*, XLIII, 488; *J. Fr.*, n° 722; *F. de la Républ.*, n° 437; *Mess. Soir*, n° 759; *Ann. Patr.*, n° 624; *Ann. R. F.*, n° 289; *Rép.*, n° 271; *C. Eg.*, n° 759; *J. Perlet*, n° 724; *J. Univ.*, n° 1757; *J. Paris*, n° 625.

(99) *P.-V.*, XLV, 294. C 318, pl. 1296, p. 13.

## 50

**Les directeurs de la liquidation du passif des émigrés du district de Paris, ont envoyé, pour les frais de la guerre pendant le mois de thermidor dernier, la somme de 200 livres.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (100).**

## 51

**La société populaire de Rieumes, district de Muret, département de la Haute-Garonne, a envoyé, pour les frais de la guerre, 116 L 10 s.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (101).**

## 52

**Etat des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis le 21 fructidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible, jusques et compris le 30 du même mois.**

**Du 21 fructidor.** Le citoyen Bidaud, agent national de la commune de Paray, district de Charolles, département de Saône-et-Loire, a fait déposer par le citoyen Bertucat, député, quatre décorations militaires et leurs brevets.

Le citoyen Ribié, directeur du Théâtre de la République, établi à Rouen [département de Seine-Inférieure], a fait déposer par le citoyen Legendre, député de Paris, la somme de 633 L qu'il destine aux victimes de la journée du 14 fructidor (102).

Le citoyen Ribes, détenu à l'hospice national, a envoyé la somme de 400 L pour les victimes du 14.

Louis Saint-Prix Enfantin, citoyen de Romans [département de la Drôme], a donné, en vertu de sa soumission du 5 mai 1792, 62 L 10 s. en assignats, pour les frais de la guerre (103).

Les canonniers de la section de Popincourt [Paris], ont donné pour les victimes du 14, 150 L en assignats (104).

Le citoyen Wicar, dessinateur de la galerie de Florence, a donné 150 L en assignats pour le même objet (105).

Le citoyen Devergile, marchand, rue de Charonne, faubourg Antoine, a fait parvenir, en vertu de sa soumission, un assi-

(100) *P.-V.*, XLV, 294. C 318, pl. 1296, p. 13.

(101) *P.-V.*, XLV, 294. C 318, pl. 1296, p. 13.

(102) *Arch. Parlement.*, XCVI, 21 fruct., n° 5.

(103) *Arch. Parlement.*, XCVI, 21 fruct., n° 10.

(104) *Arch. Parlement.*, XCVI, 21 fruct., n° 3.

(105) *Arch. Parlement.*, XCVI, 21 fruct., n° 6.